

# HORIZON

LA NEWSLETTER DE LA COMMISSION EMPLOI ET RELATIONS SOCIALES

## Édito



Jamal BELAHRACH

C'est avec émotion et grande satisfaction que je fais ce dernier édito en tant que Président de la Commission Emploi et Relations Sociales. Tout d'abord, je voudrai remercier la Présidente et le Vice-président Général pour leur confiance et soutien ainsi que les membres de la commission pour leur engagement dans cette mission. Bien évidemment, je ne peux oublier l'accompagnement de Yassir Meski, pour son investissement dans ce projet avec son implication totale pour créer les conditions de réussites de nos différents projets. On peut considérer aujourd'hui, que les questions sociales au sein de la Confédération sont maîtrisés et que la relève est en place.

Nous avons traité tous les sujets qui faisaient partie de notre périmètre. Nous avons joué notre rôle de force de propositions et avons démontré notre esprit de responsabilité et notre motivation et engagement à contribuer à la mise en place d'un nouveau modèle social.

Nous le savons tous, le temps des acteurs économiques n'est pas celui des politiques et encore moins celui des syndicats. Toutefois, nous avons fait bouger les lignes et plus rien ne sera comme avant.

La CGEM, portée par sa Présidente, a gagné en crédibilité et légitimité et a pu renforcer, avec la mise en place du pacte social, la confiance avec les syndicats pour que les réformes nécessaires à notre environnement économique voient le jour.

Aujourd'hui, du droit de grève en passant par les amendements du code du travail, nous avons fait des propositions très concrètes et très équilibrées. Il reste au Gouvernement de traduire cela en textes de Loi et nous mettre en conditions pour générer de la croissance et créer des emplois.

Cependant, il reste de véritables débats à ouvrir. Le coût du travail qui reste élevé pour les acteurs opérant dans le formel, la flexibilité responsable qui doit être mise en place, les problèmes d'employabilité des jeunes et des salariés sont autant de sujets qu'il faudra traiter pour améliorer la compétitivité de nos entreprises.

Je conclurai en disant que seul un dialogue social responsable, professionnel et respectueux des rôles des uns et des autres, nous permettra de progresser et de mettre notre pays en orbite pour devenir un pays émergent avec des entreprises compétitives dans une mondialisation de plus en plus féroce.

Soyons plus pragmatique et moins dogmatique et nous réussirons tous ensemble pour le bien de la nation.

2 ACTUALITÉS

7 FOCUS DU MOIS

10 CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS

13 DATES À RETENIR

14 CONTACTS UTILES

15 COMMISSION EMPLOI ET RELATIONS SOCIALES

## LES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DES SALARIÉS SCRUTIN PRÉVU EN JUIN 2015

Les élections des délégués des salariés auront lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 10 juin 2015. Pour fournir aux entreprises les informations complètes sur ces élections, la Commission Emploi et Relations Sociales de la CGEM avait édité un guide pratique (Lien : <http://www.cgem.ma/upload/602963407.pdf>).

Conformément à l'arrêté ministériel publié au Bulletin Officiel (BO) n°6347 du 30 mars 2015, les élections de cette année seront organisées selon le calendrier suivant :

- l'employeur est tenu d'établir les listes électorales avant le **29 avril 2015** ;
- les listes électorales doivent être affichées le **29 avril 2015** ;
- les réclamations portant sur les listes électorales doivent être présentées dans un délai de 8 jours suivant l'affichage des listes électorales, soit **du 29 avril au 06 mai 2015** ;
- l'employeur est tenu de répondre aux réclamations dans les 10 jours qui suivent l'affichage des listes, soit **du 29 avril au 08 mai 2015** ;
- du **09 au 16 mai 2015**, les salariés ont droit de former recours contre les listes électorales par requête enregistrée, sans frais, au tribunal de première instance ;
- les candidatures doivent être déposées auprès de l'employeur contre récépissé **du 17 au 24 mai 2015** ;
- l'employeur est chargé d'afficher les listes des candidatures aux fonctions de délégués titulaires et de suppléants aux emplacements prévus à cet effet par l'article 455 du code du travail et ce, **du 25 au 31 mai 2015** ;
- les élections des délégués des salariés doivent être organisées entre le **1<sup>er</sup> et le 10 juin 2015**.

## RÉFORME DES RÉGIMES DE RETRAITE : LA COUR DES COMPTES DONNE SON AVIS



Driss JETTOU s'attaque au dossier de la réforme des retraites. Dix ans après avoir lancé la commission nationale de réforme en tant que Premier ministre, le Président de la Cour des comptes a rendu public récemment un rapport sur le sujet, au moment où la réforme n'a toujours pas eu lieu.

Il s'agit, en effet, d'une mission qui vient confirmer de nouveau les risques sur la pérennité du système. En gros, il ressort du document la non convergence des régimes, le faible taux de couverture des actifs (à peine 33% de la population active

bénéficie d'une couverture retraite) et bien évidemment la non pérennité et le déséquilibre structurel de certains régimes. Les déficits financiers des régimes sont attendus dès 2014, notamment pour la CMR (Caisse marocaine des retraites).

Sur le plan des propositions et pistes de réformes, la Cour des comptes met en garde contre une simple réforme paramétrique, en conservant l'architecture actuelle, qui pourrait tout au plus allonger l'horizon de viabilité des régimes sans résoudre la problématique de la pérennité de la plupart des régimes. Les équipes

## RÉFORME DES RÉGIMES DE RETRAITE : LA COUR DES COMPTES DONNE SON AVIS (suite)

de Driss JETTOU recommandent plutôt une réforme progressive à travers une première phase axée sur la réforme paramétrique qui devra préparer le terrain devant une deuxième phase basée sur une refonte du système entier. S'agissant de la première phase, la Cour des comptes jette un pavé dans la mare en demandant de relever l'âge de la retraite à 65 ans pour les affiliés de la CMR et du RCAR.

Une proposition qui, bien qu'elle soit inévitable, ne sera pas du tout facile à mettre en place vu la position des syndicats et fonctionnaires eux-mêmes, sans parler du coût politique qui devra être assumé par le gouvernement. Pour les affiliés de la CNSS, la Cour ne voit pas d'inconvénient à maintenir l'âge de départ à la retraite à 60 ans, tout en laissant la possibilité à ceux qui le souhaiteraient de prolonger leur activité jusqu'à 65 ans. En ce qui concerne le calcul de la pension, le rapport recommande d'utiliser progressivement la moyenne des salaires des 10 à 15 dernières années au lieu du dernier salaire d'activité pour les affiliés de la CMR.

Pour le RCAR, la Cour des comptes propose de revoir à la baisse le taux

actuel de revalorisation des pensions à un niveau des 2/3 (66%) de l'évolution du salaire moyen du régime. Pour les affiliés de la CNSS, il a été recommandé d'augmenter progressivement le taux de cotisation de 11,89% actuellement à 14% sur une période de 5 ans. La deuxième phase de la réforme, selon les scénarios envisagés par la Cour, devra mettre en place deux pôles de retraite (public et privé) qui consisteront essentiellement à fusionner les régimes du secteur public.

La dernière étape de cette phase devra déboucher sur la création d'un régime de base unique avec des régimes complémentaires qui seront obligatoires, dans un premier lieu, au secteur public avant d'être progressivement généralisés. Le rapport propose des régimes facultatifs dont les cotisations seront supportées exclusivement par les affiliés. A noter enfin que la Cour recommande la création d'un organe indépendant de veille et de suivi du système. Cet organe aura pour mission notamment le suivi permanent de la situation du système de retraite et l'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme.

Source : Aujourd'hui le Maroc

## PROGRÈS ÉCONOMIQUE ET SOCIAL : EL MOKHAREK REÇU PAR LA CGEM



Dans le cadre de son cycle de rencontres mensuelles « Progrès Économique et Social » visant à informer et sensibiliser les entreprises au sujet des questions sociales, la Commission Emploi et Relations Sociales de la CGEM, a organisé sa quatrième conférence, le mercredi 18 février 2015 à 17h00 au siège de la Confédération.

Après Abdeslam SEDDIKI, Ministre de l'Emploi et des Affaires Sociales, Saïd AHMIDOUCH, Directeur Général

de la CNSS et Abdelaâdim GUERROUJ, Ministre Délégué chargé de la Formation Professionnelle, « Progrès Économique et Social » a reçu El Miloudi EL MOKHAREK, Secrétaire Général de l'Union Marocaine du Travail, pour débattre du thème « Quel modèle social pour une compétitivité durable et un travail décent ? ».

Interpellé, devant un parterre de patrons, par le président de la Commission Emploi et Relations Sociales de la CGEM, Jamal Belahrach, sur

## PROGRÈS ECONOMIQUE ET SOCIAL : EL MOKHAREK REÇU PAR LA CGEM (suite)

les grèves jugées trop nombreuses par certains patrons ou encore sur les relations entre syndicats et gouvernement, El Miloudi EL MOKHAREK s'est voulu rassurant : « Nous ne considérons pas les employeurs comme des adversaires mais comme des partenaires ». Alliés, notamment, pour lutter contre l'informel ou, à plus brève échéance, organiser les élections professionnelles.

Concernant le dialogue social tripartite qui a repris le 10 février, le Secrétaire Général de l'UMT a indiqué, sur un air positif, que sa centrale a proposé quatre commissions techniques pour travailler sur les réformes (retraite, liberté syndicale, amélioration des revenus et dialogue sectoriel). Des commissions déjà mises en place, dont les premières réunions se sont tenues mais sans de notables outputs (voir détails dans la rubrique focus du mois).

Cette rencontre était aussi l'occasion pour le N°1 de l'UMT de revenir sur le droit de grève étant donné qu'elle

se tenait justement lors de la journée internationale du droit de grève. Ce droit est garanti par la Constitution mais attend toujours d'être complété par une loi organique et ce, depuis la première constitution marocaine de 1962. Et si, en octobre 2014, le Ministre de l'Emploi Abdeslam Seddiki avait annoncé, toujours dans le cadre du cycle « Progrès Economique et Social » de la CGEM, que le projet de loi serait dans le circuit législatif avant 2014, il n'en est rien.

El Miloudi EL MOKHAREK a défendu une Loi « pour renforcer ce droit constitutionnel, mais pas pour le restreindre » réaffirmant que la grève était « l'unique arme que détiennent les salariés pour défendre leurs droits ». Il a notamment réagi au texte proposé par la CGEM. Le syndicaliste a annoncé avoir étudié la réflexion de la Confédération et que des observations seront émises incessamment à destination de sa Commission Emploi et Relations Sociales.

## DIALOGUE SOCIAL 2015 : LA CGEM AFFICHE SA FERMETÉ



**Le second round du dialogue social sur le secteur privé est marqué par la position de la CGEM qui affiche sa fermeté.**

Comme prévu, la commission tripartite chargée du secteur privé a démarré ses travaux le lundi 16 mars 2015. Après six « longues » réunions organisées en deux rounds entre le Gouvernement représenté par le Ministère de l'Emploi, la CGEM et les trois groupes : UMT-CDT-FDT-Azzouzi, UGTM-FDT-Fatihi et UNTM, la CGEM a exprimé une position de fermeté absolue : « Aucune discussion sur les revenus ne peut être acceptée dans ce cadre tripartite, ce sont des questions qui relèvent des relations entre les syndicats et le gouvernement ».



Au moment où les syndicats ont tenu leur rôle revendicatif et ont exposé leurs requêtes connues et toutes basées sur une amélioration des revenus, la CGEM a insisté sur la nécessité de clarifier et d'adapter la réglementation sociale au contexte actuel. Pour les représentants de la Confédération, les opérateurs économiques n'épargnent aucun effort pour créer de la richesse et développer au mieux les conditions de travail de leurs salariés. Des efforts qui, comme exprimé par le Président de la Commission Emploi et Relations Sociales de la CGEM au Ministre de l'Emploi, ne peuvent donner de résultats palpables sans une législation de travail ajustée et cohérente, d'où la nécessité de :

1. **organiser l'exercice du droit de grève** par la promulgation d'une loi organique tel que stipulé dans l'article 29 de la constitution de 2011 ;
2. **organiser la liberté syndicale** pour supprimer l'anarchie et installer un dialogue social structuré et serein avec les opérateurs économiques ;
3. **amender le code du travail**, après dix ans d'entrée en vigueur, pour l'adapter au nouveau contexte économique (proposition d'amendements développées par la CGEM - Livret bleu) ;
4. **baisser le coût du travail** à travers un transfert de charges des allocations familiales sur la consommation (TVA sociale). La politique

familiale est de la responsabilité de l'Etat dans le cadre de la solidarité nationale.

Quelques semaines avant le lancement du dialogue social, la CGEM avait soumis au Chef du Gouvernement et au Ministre de l'Emploi et des Relations Sociales, un ensemble de 20 revendications, dont les quatre (4) principales sont indiquées ci-dessous, visant le renforcement de la compétitivité des entreprises, du droit au travail et de la flexibilité de l'emploi. Des requêtes à travers lesquelles la CGEM exige une accélération des réformes en matière de législation sociale, un environnement propice à l'investissement, un encadrement social basé sur les droits et les devoirs et une justice équitable qui juge sur le droit seul.

Pour la confédération qui s'impatiente pour voir des actes forts de la part du gouvernement pour améliorer la compétitivité des entreprises et développer l'investissement national et étranger, les opérateurs économiques ont besoin de sentir la confiance, la sérénité pour développer leurs activités et partant, créer de la richesse pour pouvoir créer des emplois décents et durables.

La CGEM a montré son volontarisme en initiant des transformations historiques avec la mise en place d'un pacte social avec les syndicats pour installer une confiance et permettre l'évolution du champ social. Plus que cela, elle a su prendre ses responsabilités et saisir les instants de l'intérêt général. L'acceptation de la mise en place de l'Indemnité pour Perte d'Emploi (IPE) en ces temps difficiles et l'approbation de l'élargissement de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) aux soins dentaires, bien que cela augmente le coût du travail, en témoignent.

Actuellement, les négociations sont toujours en cours entre les différentes parties prenantes. Une chose est sûre, la CGEM restera ferme sur sa position.

## LE MAROC EN CHIFFRES

Population (HCP- RGPH 2014)	33.848.242 millions
Population active	11,885 millions (HCP fin septembre 2014)
Chômage (HCP- 3 <sup>ème</sup> tri 2014)	Total : 9,6% Jeunes 15/24 ans : 20,6% Jeunes en milieu urbain : 14,5%
Création nette d'emplois (HCP - fin 2013)	114.000
SMIG	12,85 DHS/H
SMAG	66,56 DHS/J
Durée normale du Travail	2288 H/an
Espérance de vie (HCP - 2010)	74,8 ans : Hommes 73,9 ans/ Femmes 75,6 ans
Taux de fécondité (HCP - 2010)	2,19 enfants par femme
Inflation (HCP - fin 2014)	0,5%
Taux de croissance	2,9% (HCP - 3 <sup>ème</sup> tri 2014)
PIB/Habitant	2.902 \$ (Banque Mondiale 2012)
Travail des enfants (- de 15 ans)	86.000 prs (HCP 2013)
Taux de pauvreté (HCP - 2007)	9%
Démographie médicale (OMS 2012)	Médecins : 6,2/10.000 Hab Infirmiers : 8,9/10.000 Hab
Population non couverte en assurance maladie	46% de la population (y compris travailleurs indépendants et étudiants)

175.000 est le nombre de postes d'emploi qui seront créés par la croissance économique en 2015. Dans ce cadre, le taux de chômage national devrait passer à 9,6% au lieu de 9,8% en 2014, selon le HCP.

**175.000**  
NOUVEAUX POSTES  
EN 2015

## +1,4% PRIX À LA CONSOMMATION

Après une croissance de 1,1%, en variation annuelle au quatrième trimestre 2014, les prix à la consommation auraient augmenté de 1,4% au premier trimestre 2015. Cette progression aurait résulté, essentiellement, de la hausse de 1,9% des prix des produits alimentaires.

## LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE BAISSE DE **4,5%**

Les finances publiques devraient continuer d'enregistrer un allègement du déficit budgétaire qui serait de l'ordre de 4,5% du PIB en 2015, après celui de 5,0% estimé pour 2014. Ce résultat serait dû, notamment, à la réduction des dépenses de compensation qui se limiteraient à 23 milliards et l'augmentation prévisible des recettes budgétaires, particulièrement, les recettes fiscales.

## +5,4% POUR LA DEMANDE INTÉRIEURE

La demande intérieure sera marquée par une amélioration de son rythme de croissance de 5,4% en volume au lieu de 2,4% en 2014. Sa contribution à la croissance du PIB passerait à 6,1 points au lieu de 2,8 points en 2014.

La participation des femmes à la vie active reste remarquablement faible. Leur taux d'activité n'est que de 25,1% au niveau national en 2013, contre 73% chez les hommes.

## TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES : SEULEMENT 25,1%

## 40% DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPÉE EST AGRICOLE

Compte tenu de la richesse du sol dont le Maroc dispose, le secteur agricole y est prédominant : 40% de la population active est employée dans ce secteur qui contribue à environ 15% du PIB. Les céréales, les fruits et les légumes sont les récoltes principales du pays. La croissance économique est excessivement dépendante de ce secteur.

12  
mai  
2015

Casablanca

la CGEM organise son Assemblée Générale Ordinaire Élective à Casablanca.

01  
juin  
2015

Casablanca

10  
juin  
2015

auront lieu les élections des délégués des salariés (BO n° 6347 du 30 mars 2015).

01  
juin  
2015

Casablanca

13  
juin  
2015

la Commission Emploi et Relations Sociales de la CGEM représentera, aux côtés du gouvernement et des syndicats les plus représentatifs, le Maroc lors des travaux de la 104<sup>ème</sup> session de la Conférence Internationale du Travail.

Organismes	Contacts	Adresse	Tél	Fax	Courriers
Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales	Direction du travail	6, avenue Al Majd, cité Yaakoub El Mansour Rabat	05 37 28 18 61	05 37 28 18 61	communication@emploi.gov.ma
	Direction de l'emploi	Rue Al Jommayz, Hay Riad - Rabat	05 37 68 31 87	05 37 68 31 87	
	Direction de la protection sociale	Rue Al Jommayz, Hay Riad - Rabat	05 37 77 41 40	05 30 10 08 01	
Union Marocaine du Travail	Siège central	232, Bd des FAR Casablanca	05 22 30 01 18	05 22 30 78 54	umt@menara.ma
Confédération Démocratique du Travail	Siège central	64, Rue Mortada Palmier Maârif Casablanca	05 22 99 44 70	05 22 99 44 73	cdtmaroccentre@yahoo.fr
Union Générale des Travailleurs du Maroc	Siège central	43, rue Mansour Eddahbi, Av. Allal Benabdellah - Rabat	05 37 70 23 96	05 37 73 61 92	info@ugtm.ma
Fédération Démocratique du Travail	Siège central	10, rue Mohamed Diouri Casablanca	05 22 44 63 62	05 22 44 63 65	bcffdt@gmail.com
Union Nationale du Travail au Maroc	Siège central	23, Bd Mohamed V, résidence FIORI Rabat	05 37 26 35 45	05 37 26 35 45	adminuntm@gmail.com
CNSS	Direction générale	649, bd Mohammed V Casablanca	05 22 24 42 00	05 22 24 55 40	administrateur@cnss.ma
ANAPEC	Direction générale	4, lotiss. La Colline, Entrée B Sidi Maârouf	05 22 78 95 02/03	05 22 78 61 34	n.idahmad@anapec.org

## ENJEUX STRATÉGIQUES :

- Réfléchir avec toutes les parties prenantes sur la construction d'un modèle social national plus adapté à nos réalités, tout en tenant compte de notre implication dans la globalisation ;
- Capitaliser et formaliser le dialogue direct avec les partenaires sociaux en charte nationale avec une feuille de route claire et des objectifs pour les parties prenantes ;
- Inciter l'Etat à jouer son rôle de régulateur et de facilitateur, et faire évoluer l'environnement législatif et réglementaire à un rythme adapté à l'évolution économique et sociale ;
- Développer la création d'emploi à travers la mise en œuvre du Pacte National pour l'Emploi (20 mesures pour l'emploi) ;
- Renforcer la protection sociale des salariés pour une meilleure productivité ;
- Sensibiliser et accompagner les entreprises pour optimiser leur compétitivité et installer un dialogue social direct durable pour réduire les conflits.

## MEMBRES DU BUREAU

Jamal BELAHRACH (Président)  
 Hicham ZOUANAT (Vice- Président)  
 Maria BELGNAOUI  
 Camélia BENABDELLAH  
 Aïcha BEYMIK  
 Ikram BGHIEL  
 Sonia DARIF  
 Rokia GOUDRAR  
 Safia HAZZAZ

Tijania BIROUK  
 Mly Abdellah ALAOUI MDAGHRI  
 Khalid BENGHANEM  
 Ali BOUFOUS  
 Jalal HACHIMI IDRISSE  
 Chouaïb HADOUIRI  
 Saâd HAMERY  
 Khalid LAHBABI  
 Mohamed TASSAFOUT



**Chef de projets de la Commission Emploi et Relations Sociales :** M. Yassir MESKI  
 Tel : +212 5 22 99 70 12 - Fax: +212 5 22 98 39 71 - E-mail : y.meski@cgem.ma  
 23, Bd Mohamed Abdou, Palmier, Casablanca